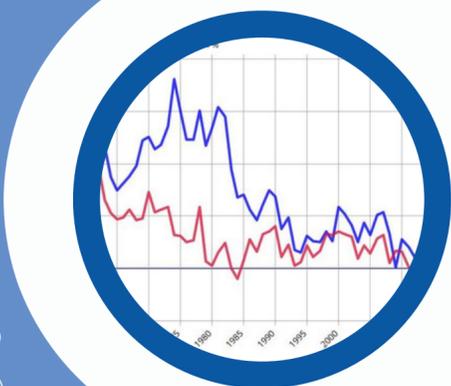


Orléans-Tours
NOV-DEC
2024

SPELC

Centre Poitou-Charentes

Spelc
au cœur
de l'action



Coup de frein sur les rémunérations

- Gel de la valeur du point d'indice pour les enseignants
- Diminution drastique du nombre de pactes
- Nouvelle indemnité de congés (ICCA) et précarité des maîtres délégués : **le Spelc se mobilise pour accélérer le versement des rémunérations.**

Une couverture sociale menacée

- Durcissement du régime d'arrêt maladie pour les enseignants (3 jours de délai de carence et 90% du traitement)
- Dénonciation de l'accord de prévoyance qui met en péril l'actuelle protection en cas de salaire non maintenu

Un dialogue social indispensable

La suspension des négociations non obligatoires par le collège employeur porte préjudice aux 100 000 salariés de nos établissements.

Le Spelc appelle à la reprise du dialogue
avec les organisations syndicales représentatives.

Retraite progressive dès 60 ans ?

Les syndicats réclament un assouplissement des critères d'éligibilité et une généralisation dès 60 ans.

Une question ? Notre service retraite vous répond.

**Nous
contacter**



Un site internet ouvert à tous
spelc-centre-poitou-charentes.fr



Spelc CPC - 6 rue de Tolbiac - 37 100 TOURS
Secrétariat : 05 49 04 91 45 / 06 14 12 56 26
secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr

